



Résiliation assurance crédit à la consommation

Par **Tremeur**, le **18/09/2008** à **10:56**

Bonjour.rnrnrnDans le cadre d'un crédit à la consommation souscrit auprès d'un organisme de crédit, d'après mes informations, l'assurance du compte n'est pas obligatoire.rnrnIl se trouve que j'ai demandé la résiliation des assurances associées à ce compte il y a de cela 4 mois, par courrier recommandé (et j'ai bien reçu les accusés de réception).rnrnMalgré les relances téléphoniques, un nouveau recommandé, des fax, l'organisme fait la sourde oreille (et prétend que l'adresse utilisée n'est pas la bonne pour cette résiliation alors que c'est bien l'adresse figurant sur les relevés de compte du crédit) et continue de facturer l'assurance chaque mois en même temps que les échéances du crédit.rnrnQuels sont mes recours pour forcer l'organisme à s'exécuter et me rembourser les sommes qui m'ont été facturées à tort ?rnrnMerci de vos réponses.

Par **jeetendra**, le **18/09/2008** à **11:31**

bonjour, par courrier recommandé avec accusé de réception signalez leur qu'à défaut de remboursement des primes induments perçues suite à la résiliation effective de la police d'assurance, vous saisissez le juge de proximité afin qu'il soit condamné par la voie judiciaire, tenez bon, cordialement